

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 juin 1994

(devant être proposé au vote lors de la séance du Conseil d'Administration
du 23 Juin 1994)

Les décisions

- Rejet de la première proposition du contrat d'établissement et adoption d'une motion.

ooo

Compte rendu du 26 mai 1994

Le compte rendu du 26 mai 1994, après les modifications qui concernent la composition de certaines commissions, est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les habilitations

Pierre Petit fait le point sur les demandes d'habilitations nouvelles : la licence et la maîtrise de sciences de l'éducation et l'IUP économie et logistique du bâtiment auraient reçu un avis défavorable de la mission scientifique et technique du Ministère. Le DESS audit et comptabilité et le DESS droit des affaires européennes et internationales feraient l'objet de réserves. Les autres demandes - DESS mesure et traitement du signal, DESS transfert de savoirs et nouvelles technologies, DEUG lettres classiques, introduction du russe dans la filière LEA - auraient reçu un avis favorable. Enfin l'université envisage également l'ouverture de la filière STAPS (éducation physique et sportive) dans le cadre du contrat. Les avis officiels seront communiqués, après passage au CNESER, à partir du 20 juin.

Bernard Thierry signale que le laboratoire des matériaux avancés céramiques devient laboratoire reconnu.

Première proposition du contrat d'établissement

La présentation de la première proposition du contrat d'établissement, rédigée par la direction de l'enseignement supérieur, suscite de vives critiques :

- l'aspect fondamental de la recherche n'est pas assez mis en évidence,
- l'échéancier de créations de postes AITOSS n'y figure pas,
- aucun financement n'est prévu pour l'infrastructure et l'entretien des nouveaux locaux.
- le surcoût de fonctionnement pédagogique des antennes n'est pris en charge qu'à hauteur de 50%, ce qui compromet leur existence. Jacques Legendre, sénateur, précise qu'il ne votera pas ce contrat qui ne prévoit aucun développement pour les antennes, alors qu'il souhaite la localisation de toute la filière "histoire" à Cambrai et l'ouverture d'un 4^{ème} DEUG.

Les élus AITOSS proposent au conseil cinq actions :

1 - Maintien et renforcement du blocage des examens

2 - Non-inscription des bacheliers

3 - Utilisation à compter de la rentrée 1994 de l'enveloppe des Heures Complémentaires des Enseignements pour la création d'emplois AITOSS

et enfin, pour sortir du cadre Valenciennois

4 - Manifestation à Paris avec les élus des 82 communes

5 - Divulgence auprès des autres Universités par l'intermédiaire des médias de la manière dont le Ministre conçoit et conduit les négociations pour le contrat d'établissement, et ce, dans l'intention de créer une coordination Nationale.

Cette proposition n'est pas retenue afin de ne pas pénaliser les étudiants.

Le conseil adopte alors la motion suivante, à l'unanimité moins 4 abstentions.

"Les propositions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche ne sont pas acceptables en l'état actuel.

Même si la volonté de compenser les retards en termes de moyens est réaffirmée, un échéancier indicatif de création d'emplois avec des engagements minimaux pour 1995 est absolument nécessaire, de même qu'une compensation dès 1994 en crédit de fonctionnement afin de pouvoir assurer la fin de l'année.

Les besoins impératifs concernent en particulier :

- l'infrastructure et l'entretien des nouveaux locaux (12 000 m²) au coût réel,
- les surcoûts logistiques des antennes dont la non-prise en compte compromet leur existence.

Le seul engagement pour 1994 de verser une subvention spécifique de fonctionnement pour la rétribution de 20 emplois administratifs et techniques supplémentaires, bien que très significatif par rapport à la dotation AITOSS de l'Université, est jugé dérisoire comparativement au retard constaté et compromet gravement la crédibilité de l'engagement d'atteindre la dotation théorique en 1997".

Le conseil demande ensuite au président, Claude Tournier, de poursuivre les négociations avec la direction de l'enseignement supérieur pour obtenir ces crédits et surtout l'inscription dans le contrat d'un échéancier de création de postes AITOSS et enseignants avec des engagements minimaux pour 1995.

Pour compenser le déficit en AITOSS et maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche, reconnue par les experts du comité national d'évaluation des universités, l'UVHC embauchera 30 contractuels à partir du 1^{er} septembre.

Le conseil d'administration, qui avait envisagé en mars dernier le blocage des examens et des inscriptions, a estimé que les jeunes de cette région, déjà durement touchée par la crise économique, ne devraient pas être les victimes de cette attitude de l'Etat. Examens et inscriptions se dérouleront donc normalement.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Carpentier, Leman, Philippe, Szymusiak, Legendre.

Collège A : Mme Abdallah-Pretceille, MM. Horling, Mairesse, Malvache, Soenen, Thierry.

Collège B : Mme Camion. MM Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Grémillet, Level, Morel, Naturel, Nogacki, Roger.

Collège AITOSS : Mme Cleuet. Mle Ameye. MM Bury R., Duez, Haine, Kaczmarek.

Collège des Usagers : Mles Domise, Lecutier, Pernak. MM. Boudy, Brocherez, Durand, Moreau.

Membres de droit : M. Poirson représentant M. le Recteur.
M. le Président. M. le Secrétaire Général. M. l'Agent Comptable.

Membres invités : Mle Steiner. MM. Bourton, Défossez, Fréville, Luc, Machelart, Moreau.

Ont donné pouvoir : M. Richez à M. Szymusiak; M. Morage à M. Philippe ;
MM. Parent et Delquignies à M. Leman ; M. Castelain à
M. Thierry ; M. Frohly à M. Soenen ; M. Angué à M. Malvache ;
M. Cockenpot à Mle Domise.

Excusés : MM. Ravalard, Massy, Gérard, Brebion.